

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La nouvelle Instruction sur le service en campagne. — Autour des leçons de la guerre. — Doctrine et unité d'instruction. — L'histoire de la Suisse.

La nouvelle *Instruction sur le service en campagne* est maintenant du domaine public. L'édition allemande est tirée, des conférences d'auteurs responsables s'appliquent à la faire reconnaître, le chef de l'Etat-major général, colonel-divisionnaire Roost, en a publié un commentaire résumé dans l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung*, et la presse quotidienne commence de légères esquisses. On sait que l'idée générale est, non de fournir aux chefs un guide-âne, mais de leur inculper les principes fondamentaux du commandement en campagne dans les circonstances diverses où ils se trouveront. Diverses, parce que la tactique ne se laisse pas mettre en formule. Le terrain lui-même est varié, il n'y a donc que des cas particuliers qui sont l'adaptation des résolutions aux circonstances de terrain et autres. L'officier doit apprendre à observer, à apprécier et raisonner, et à conclure. Le règlement doit dès lors lui accorder une grande latitude de pensée ; il ne peut être qu'un conseiller et un fil d'Ariane dans des situations incertaines.

Le fondement de la doctrine est formulé comme suit : « L'Instruction se base sur l'hypothèse d'un ennemi supérieur en nombre et en moyens. Si les circonstances sont plus favorables, il est aisé de s'y adapter ».

L'Instruction comporte les neuf chapitres suivants : 1. La défense du territoire ; 2. Les moyens de combat ; 3. Le commandement ; 4. Les marches et le stationnement ; 5. L'exploration ; 6. La sûreté ; 7. L'offensive ; 8. La défensive ; 9. La retraite.

Le premier de ces chapitres est nouveau. Il se justifie, entre autres, par la transformation de la guerre qui rend combattants non seulement les soldats du front, mais le peuple entier dont la participation industrielle à l'armement des troupes et le moral sont intimement associés à l'activité matérielle et au moral de l'armée. Il ne faut pas se dissimuler qu'en insistant sur l'infériorité de nos moyens et sur le combat en retraite qui est une conséquence fréquemment probable, l'Instruction prévoit nettement que nous devons nous préparer

à ce qui, de tout le domaine militaire, est la tâche la plus délicate, la plus critique, la plus lourde de responsabilités qu'un chef et ses troupes puissent avoir à accomplir. « Nous devons travailler à nous rendre très dignes de quelque emploi ; le reste ne nous regarde point : c'est l'affaire des autres », a écrit un moraliste. Ce conseil est le guide des officiers suisses appliquant l'Instruction sur le service en campagne.

Le chapitre des moyens du combat se préoccupe, entre autres, de l'emploi des différentes armes et de leur action concordante. Parmi les considérations nouvelles, on signalera la guerre des gaz, la défense contre les chars de combat, l'aviation.

Le commandement offre moins d'inédit. Les obligations morales sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. D'autre part, l'Instruction insiste plus que du passé sur le service des renseignements, les liaisons et les transmissions.

L'attaque et la défense aussi sont plus qu'avant la guerre européenne conditionnées par l'emploi des armes automatiques, ce qui appartient partiellement à l'inédit : ordre en largeur et en profondeur, flanquements, appui des feux, harmonie du feu et du mouvement, etc. Le règlement pose les principes dirigeant en ces matières, à la montagne comme sur le terrain du plateau.

Telle est, dans ses tout à fait grandes lignes, et à titre d'indications très générales que les études de détail de nos collaborateurs préciseront, la nouvelle Instruction sur le service en campagne.

* * *

Nos lecteurs pourront voir dans l'article du général Rouquerol, publié en tête de la présente livraison, une introduction indirecte à l'étude de maints paragraphes de nos nouveaux règlements. Ce qu'il fait remarquer par exemple en avant-propos est comme une justification du point de vue formulé par l'Instruction : « En dehors de quelques préceptes supérieurs qui sont en réalité des principes de conduite de l'esprit humain appliqués aux choses militaires, il ne peut exister un recueil de leçons de la guerre au-dessus de toute discussion ».

Illustrant, dans le rappel de certains détails, les circonstances de terrains, on remarquera les observations relatives aux groupes de combat, qui s'accordent avec l'étude du capitaine Perret sur notre nouvelle section d'infanterie et qui justifient la remarque de l'Instruction au sujet de la diversité des résolutions imposée par la variété des terrains tactiques.

A retenir pareillement les considérations qui commentent la différence entre ce qui est leçon plus ou moins constante ou durable dans une guerre, et ce qui n'a été qu'expédient dicté par les circonstances du moment.

Et combien vrai ce rappel de la déclaration de M. J. Breton, sous-secrétaire d'Etat aux inventions pendant la guerre : « Il ne faut jamais perdre de vue qu'un des facteurs essentiels de la supériorité d'une armée est d'être toujours techniquement en avance sur l'adversaire ». Que de preuves la guerre européenne en a fournies, en commençant par celle de la supériorité de l'artillerie lourde allemande, dont les Français ont souffert au front d'occident, et les Russes en Prusse orientale, et en continuant par l'étude des fluctuations de la guerre des gaz, et de maintes autres fluctuations dans la construction d'engins de toute nature !

* * *

Il est un point sur lequel nous serons sages de porter aussi nos méditations au moment de la mise en vigueur de nos nouvelles prescriptions : la confusion qu'il est utile d'écarter entre ce que l'on appelle la « doctrine », et « l'unité d'instruction ». On prétend toujours que ce qui fait le plus défaut à notre armée, ce qui lui a fait défaut avant la dernière guerre notamment, est la doctrine. Ce n'est peut-être pas aussi exact qu'on imagine. Notre doctrine tactique était celle de toutes les armées, dans aucune desquelles on ne tenait un compte suffisant des effets du feu, et où l'on encourageait le mouvement avec excès ; c'était la doctrine de l'offensive à tout crin. En revanche, ce qui nous fait défaut, c'est l'unité d'instruction parce que nous ne possédons pas d'unité de commandement, partant pas d'unité et de continuité de contrôle. Il y aurait long à écrire sur ce chapitre. Récemment, dans son premier article sur le fusil mitrailleur, le capitaine Masson en faisait la remarque. Rappelons ce passage : « Le règl. prov. pour mitr. d'inf. 1916 n'ayant pas précisé la manière de déplier le trépied, ni celle de monter la pièce, il a suffi de cette omission pour que, à chaque nouvelle convocation, un instructeur se lève, se frappe le front et dévoile à ses subordonnés fascinés, un système « inédit » pour replier le trépied en 7 mouvements au lieu de 9. Il est bien entendu que ces « trouvailles » alimentent le côté pittoresque de la vie militaire et accusent un effort intellectuel louable, mais il n'en résulte pas moins une grande perte de temps, chaque nouveau cours amenant avec lui « l'éternel recommencement » et qu'en fin de compte, la confiance des hommes en une méthode définitive va en diminuant ».

La dernière chronique suisse a rappelé le débat de 1908 sur le pas de parade. Les excentricités auxquelles ce pas a donné lieu, et d'une manière générale les adjontions que les fantaisies individuelles ont apportées aux prescriptions sur les mouvements formels, n'ont pas eu d'autres causes que l'absence d'unité d'instruction et d'unité de contrôle. Sous le prétexte que le règlement n'interdit pas ceci ou cela, tel chef, tel jeune instructeur surtout, s'est estimé autorisé à introduire ce qui était de son goût personnel. L'esprit d'imitation a fait le reste, encourageant la propagation. Or, il est matériellement impossible qu'un règlement prévoie, pour les interdire, toutes les conceptions et toutes les fantaisies d'un chef ou d'un instructeur d'unité subalterne.

Aussi longtemps que nous ne nous résoudrons pas à rompre avec le régime municipal qui règne à la tête de notre armée, nous pourrions rédiger les règlements les plus perfectionnés, nous obtiendrions une certaine unité de doctrine, mais non l'unité d'instruction.

* * *

Nous devons compléter notre commentaire de l'*Histoire de la Suisse* de W. Martin, publié dans la chronique d'avril. Un remaniement de mise en pages a laissé tomber la note qui indiquait l'éditeur, la maison Payot, à Paris.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service géographique aux armées.

Le mois dernier, à propos du camouflage, je vous signalais l'importance de l'observation aérienne et tout le parti qu'on tirait maintenant des photographies prises en avion. Ces photographies servent, en effet, à l'établissement des plans directeurs sur lesquels figurent les organisations de l'adversaire.

Cela me conduit aujourd'hui à vous parler de notre Service géographique et de son œuvre en vue des opérations militaires. Dans un pays comme le vôtre, qui compte à son avoir d'admirables travaux cartographiques — je songe à votre célèbre carte Dufour — il n'est pas douteux que l'on s'intéresse à cette question si essentielle dans la guerre future et c'est pourquoi je consacrerai la présente chronique à vous exposer comment est assurée chez nous la documentation cartographique des armées en campagne, le but et la

nature des divers plans ou cartes à établir, les conditions mêmes de leur édition, ainsi que leur répartition.

Au cours de la Grande Guerre, l'œuvre réalisée en cette matière considérait surtout le problème cartographique dans le cadre très spécial d'une lutte se poursuivant sur un front stabilisé. Aujourd'hui, le cadre élargi doit s'inspirer de l'ordre normal et complet des opérations : concentration, périodes de mouvement, périodes de stabilisation. Aujourd'hui, *l'abandon est officiel des cartes aux échelles des 80 000^e et 200 000^e comme cartes d'usage courant pour le combat* et l'emploi est consacré, comme document général à l'usage des troupes de toutes armes, d'une carte au 50 000^e remplacée elle-même, dans tous les cas où cette échelle est insuffisante, par des plans directeurs à grande échelle.

Singulière évolution des systèmes cartographiques ! Plus la guerre devient intense et « totale », plus les cartes se font détaillées. Jadis, les Barbares parcouraient le monde et se passaient de cartes. Au XVII^e siècle, Turenne se contentait des cartes de Cassini. On reste stupéfait devant la carte à petite échelle, tachée de chandelle et d'encre dont s'est servi Napoléon pour son expédition de Moscou (cette carte est conservée aux Archives historiques du ministère de la Guerre). A présent, pour conduire les masses armées que le service militaire généralisé et les possibilités industrielles modernes mettent à la disposition des généraux en chef, on exige au contraire des documents très détaillés et dont la précision est telle qu'ils servent de guides non seulement dans l'élaboration des décisions du commandement et dans la conduite des troupes, mais encore dans l'emploi du matériel : le canon lui-même a sa carte, comme autrefois le chef d'unité.

La précision à laquelle je viens de faire allusion impose, d'une façon absolue, le tracé d'un quadrillage kilométrique sur toutes les cartes tactiques de détail employées. Je ne m'étendrai pas ici sur la technique de ce quadrillage ; il correspond aux axes d'un système de projection dit de « Lambert » qui ne déforme pas les angles et présente l'avantage de n'altérer les longueurs que de quantités insignifiantes ; il suffit de savoir qu'il sert à désigner un point quelconque du terrain par ses coordonnées rectangulaires, une direction par son « gisement » ou angle que fait sa projection horizontale avec le « Nord Lambert », angle mesuré en grades toujours comptés dans le sens des aiguilles d'une montre.

Je vous exposerai quels sont les principaux documents cartographiques que nous emploierions dans les diverses phases d'une

guerre continentale, par qui ils sont établis, comment ils sont répartis. Je vous donnerai ensuite quelques indications sur l'établissement, le tirage et la distribution de ces documents.

* * *

A. — La période de concentration comporte surtout l'emploi de cartes routières, *cartes générales* pour les besoins communs à tous les états-majors et à toutes les troupes, ou *cartes spéciales* donnant des renseignements particuliers à certaines formations. En outre, les troupes de couverture qui ont, pendant cette période, une mission de combat, doivent avoir des dotations de cartes appropriées à cette mission.

Les cartes générales pour les troupes permettent de régler un itinéraire et de le suivre sans difficulté. En raison de l'importance des déplacements que les unités peuvent être appelées à effectuer, l'échelle de ces cartes doit être assez petite pour qu'elles puissent présenter une grande étendue de terrain, sans être pour cela trop encombrantes. On a adopté, en principe, le 200 000^e, qui présente la totalité du réseau ferré et du réseau routier en indiquant la valeur relative des différentes voies de communication ; elle est assez chargée en détails planimétriques pour qu'il soit facile d'y repérer sa position ; les localités y sont représentées d'une façon suffisamment claire pour que l'itinéraire à suivre pour les traverser apparaisse nettement ; enfin, le figuré du terrain y est indiqué. Cette carte est répartie jusqu'aux chefs de section d'infanterie. Pour le commandement et les états-majors d'armée et au-dessus, l'échelle est plus petite ; elle va du 300 000^e jusqu'au 1 000 000^e.

Quant aux cartes spéciales pouvant servir dans cette période, il est édité pour les états-majors et formations automobiles une *Carte routière automobile* au 200 000^e, à laquelle sont jointes, pour les premiers, des *Notices spéciales* leur servant à préparer les marches et le stationnement des troupes. Les commandants de colonnes comprenant des véhicules de poids lourd reçoivent aussi cette carte. Les formations aéronautiques qui font mouvement par la voie des airs et ont besoin de connaître les terrains d'atterrissage et les installations aéronautiques reçoivent, jusqu'à l'échelon : équipage, une *carte aéronautique*, au 200 000^e également.

Les formations chargées de missions de bombardement, unités d'aéronautique ou d'artillerie à longue portée, pour gêner dans la zone ennemie les mouvements de concentration, jeter le trouble dans l'industrie de guerre de l'adversaire et détruire son aviation dans ses installations à terre sont mis en possession de documents

spéciaux : *Carte des objectifs de bombardement au 200 000^e* ; *Croquis annexes à grande échelle* représentant le détail des objectifs, *carte spéciale pour missions aéronautiques de nuit*, cette dernière, document secret, qui présente le balisage des itinéraires. La première de ces cartes est remise aux armées, grandes unités aériennes et unités d'artillerie à longue portée des troupes de couverture. Les deux autres documents sont distribués aux exécutants jusqu'à l'échelon chef d'escadrille et commandant de batterie de défense contre aéronefs.

B. — Dès le début des opérations et en période de guerre de mouvement, le rôle des cartes devient capital dans la correspondance échangée entre les divers éléments de l'armée ; ordres et comptes rendus s'y réfèrent ; aucune précision ne peut être donnée sans le secours d'une carte : celle-ci constitue la clef de voûte de la liaison.

Il devient tout d'abord indispensable de pouvoir indiquer avec toute la rigueur nécessaire, même dans une communication téléphonique ou télégraphique, l'emplacement d'un point du terrain ou de définir une direction avec précision. Ce problème est résolu par le moyen du quadrillage kilométrique que doivent porter toutes les cartes à moyenne et grande échelle.

A partir du moment où, leur concentration achevée, les grandes unités recherchent le contact de l'ennemi, les cartes routières deviennent insuffisantes, les troupes abandonnant progressivement les routes et chemins. Cette insuffisance s'accroît quand commencent les opérations tactiques, le terrain intervenant comme facteur appréciable dans la conduite et l'exécution de ces opérations. Des cartes générales détaillées sont alors indispensables.

D'autre part, la plupart des tirs d'artillerie et même certains tirs d'infanterie s'exécutent d'après la carte ; les cartes à petite échelle sont insuffisantes pour cet usage et il convient de les compléter par des documents précis et à grande échelle.

Enfin, les armées adverses modifient pour leurs besoins l'aspect des lieux ; elles créent des installations diverses, détruisent des ouvrages d'art ou en établissent d'improvisés, exécutent des travaux de fortification, etc. Ainsi vient s'ajouter aux détails habituellement représentés sur les cartes qui ont un caractère purement topographique, un réseau planimétrique nouveau qui se modifie sans cesse et dont la connaissance est du plus grand intérêt au point de vue militaire.

Les cartes ordinaires ne suffisent plus. Il doit être établi des documents spéciaux, périodiques ou fréquemment mis à jour, répondant chacun à un besoin particulier et destinés à présenter soit d'une façon

schématique, soit d'une façon précise et détaillée, tout ou partie de ce qui se rapporte aux organisations militaires et n'est pas figuré sur les cartes générales.

Les cartes générales employées dans cette période sont alors : pour toutes les troupes, une *carte à l'échelle du 50 000^e, quadrillée*, distribuée en principe jusqu'à l'échelon chef de section d'infanterie ou emploi correspondant des autres armes ; pour l'artillerie, les *Plans directeurs*, à l'échelle du 20 000^e et quadrillés. Le terrain y est figuré par des courbes de niveau et la planimétrie représentée avec le maximum de précision que comporte l'échelle. Au fur et à mesure que les travaux de fortification de campagne de l'ennemi peuvent être situés avec précision, le relevé en est porté sur les plans directeurs et leur distribution, limitée d'abord aux grands états-majors, et dans l'artillerie jusqu'à l'échelon : commandant de batterie, est ensuite étendue aux commandants d'infanterie divisionnaire, puis à toutes les troupes dès que la situation l'impose.

En outre, de ces cartes générales, on établit des cartes ou croquis spéciaux chacun dans un but bien déterminé, soit périodiquement, soit seulement sur l'ordre du commandement. Tels sont à l'usage des troupes, le *Croquis de renseignements* au 50 000^e ou même au 20 000^e, établi quotidiennement dans chaque corps d'armée, indiquant tout ce que l'on connaît du dispositif et des organisations ennemies ainsi que la ligne atteinte par nos troupes ; il est distribué jusqu'à l'échelon : commandant de compagnie, de batterie, d'escadrille, etc., inclus, dans chaque corps d'armée et dans les unités voisines des corps voisins. A l'usage du commandement, on établit à l'échelon armée : le *Croquis quotidien de la situation de l'ennemi* au 50 000^e pour tous les commandants de grandes unités ; la *carte des opérations* au 50 000^e, journalière aussi, mais très secrète, à cinq exemplaires en principe, la *Carte schématique des organisations ennemies* au 50 000^e, établie quand on prévoit la nécessité de marquer un temps d'arrêt et de préparer une attaque importante, pour être distribuée aux états-majors jusqu'au Corps d'armée seulement. On exécute encore quand cela paraît utile, à l'échelon armée, la *Carte de l'activité de l'artillerie ennemie* au 50 000^e, celles de *l'activité de l'aviation ennemie*, de *la radiotélégraphie ennemie*, etc., et, à l'échelon corps d'armée, des cartes ou croquis analogues, mais à plus grande échelle. Enfin, pour les états-majors et les services, indépendamment de la *Carte de renseignements généraux* au 50 000^e où figurent les particularités du réseau des communications, l'importance des localités et surtout les aménagements et installations de la zone arrière ennemie, carte

mise à jour dans chaque corps d'armée par des *Croquis rectificatifs*, on établit encore dans chaque armée, une *Carte des voies de communication et des services de l'arrière* au 50 000^e, très secrète et distribuée suivant les indications du commandement.

C. — Dans la période de stabilisation, les besoins cartographiques s'amplifient considérablement. Il devient impossible de tout noter sur la carte au 50 000^e. On lui substitue alors pour toutes les troupes les Plans directeurs au 20 000^e et même à plus grande échelle. Toutes les cartes générales portent le relevé des organisations militaires, au moins de celles de l'ennemi et de nouveaux besoins font surgir de nouvelles cartes spéciales dont la liste est comme illimitée. C'est alors que le ravitaillement cartographique peut atteindre son complet développement.

Les cartes à grande échelle quadrillées, ou *Plans directeurs* sont établis au 20 000^e ; si la stabilisation se prolonge, dans les zones de contact, on dresse des *Plans directeurs* au 10 000^e ; c'est à cette dernière échelle que sont établis en principe ceux portant le détail des organisations françaises. On en établit encore au 5000^e, généralement en vue d'opérations offensives ; ce sont des croquis d'attaque spécialement destinés aux troupes d'infanterie et strictement limités aux premières lignes ennemies. Tous ces plans directeurs sont tenus à jour par de nouvelles éditions périodiques et, dans l'intervalle des éditions, par la publication de *Rectificatifs* dans chaque corps d'armée. Les plans directeurs sont considérés comme des documents secrets que l'on ne doit pas emporter en ligne.

Les cartes spéciales en période de stabilisation comprennent : des cartes et croquis présentant le détail des positions (*Carte des positions françaises* au 20 000^e, *Croquis des positions françaises à grande échelle*, *Plans spéciaux de nos travaux de défense*, *Schémas divers*, *Carte d'étude des positions ennemies à grande échelle*, *Croquis d'étude des premières positions ennemies*, *Reproduction des plans directeurs ennemis*) ; des cartes spéciales concernant l'emploi de l'artillerie (*Carte générale des objectifs d'artillerie* au 20 000^e, *Croquis spéciaux d'objectifs pour artillerie*, *Cartes-croquis de l'état des destructions*) ; enfin des cartes spéciales destinées à faciliter les mouvements à l'intérieur des lignes (*Carte des zones dangereuses* au 50 000^e, et *Schémas divers*). Je dois me borner à une simple énumération pour ne pas allonger par trop cette lettre ; d'ailleurs la Grande Guerre, par la durée de sa période de stabilisation, a rendu familiers la plupart des documents dont il est question dans ce paragraphe.

* * *

Quelques brèves indications, pour finir, sur le côté technique du problème cartographique et la façon dont il est résolu chez nous.

On sait que le Service géographique de l'armée prépare, en temps de paix, tous les documents cartographiques généraux qui seraient nécessaires aux armées au début d'une guerre. Il établit en outre, en collaboration avec les différents bureaux de l'état-major de l'armée, les cartes spéciales qui doivent être employées immédiatement et il en effectue le tirage. Enfin, il se prépare à faire face aux besoins ultérieurs.

Parmi les cartes préparées en temps de paix, celles nécessaires pendant la concentration forment des *lots individuels* pour tous les ayants-droit, remis aux corps intéressés et conservés par eux. Le contenu de ces lots est confidentiel ; ils ne doivent être ouverts qu'en cas de mobilisation et jusque-là, les cachets restent intacts. Celles nécessaires au début des opérations forment des *lots collectifs* destinés en principe aux grandes unités. Leur répartition reste secrète. Ils sont conservés et emmagasinés par le service géographique pour être remis lors de la mobilisation, aux Groupes de canevas de tir des armées qui les distribuent le moment venu. Celles enfin nécessaires aux troupes de couverture forment des lots collectifs conservés en temps de paix dans le secteur que ces troupes auraient éventuellement à tenir.

En temps de guerre, le *Service géographique de l'Armée* demeure en principe chargé du tirage de toutes les cartes générales et plans directeurs nécessaires aux armées. Mais leur tenue à jour, leur établissement et leur distribution aux formations de la zone des armées sont assurés : dans chaque armée, par le *Groupe de canevas de tir d'armée* ; dans chaque corps d'armée, par la *Section topographique de Corps d'armée* ; dans chaque division d'infanterie ou de cavalerie, par la *Section topographique de division*.

Aux échelons supérieurs à l'armée, cette mission incombe aux *Officiers cartographes*. Les officiers cartographes de l'état-major du général commandant en chef constituent, avec leur personnel, le *Service géographique du G. Q. G.*

Enfin, dans les petites unités où il n'existe pas de formation spécialisée, les opérations topographiques sont assurées par les *Services de renseignements régimentaires*.

Dès la mobilisation, il est créé au Service géographique de l'Armée, au titre des armées mobilisées, un *Bureau spécial de Direction des*

Groupes de canevas de tir, chargé de la direction et de la coordination des opérations cartographiques.

A l'armée, le Groupe de canevas de tir est placé sous les ordres du chef d'état-major ; au corps d'armée et à la division, la section topographique fait partie du 2^e bureau. Dans tous les cas, les rapports sont constants et intimes entre organes cartographiques et organes de renseignements de toute nature, spéciaux, artillerie, repérage, aéronautique, etc. 3^e et 4^e bureaux de l'état-major, ainsi que tous les services.

Pour épuiser le sujet, il resterait à vous signaler les rôles respectifs de ces divers organes pendant les différentes périodes et les principes généraux adoptés en vue de la distribution et de la répartition des cartes aux armées. Cette dernière mission, bien que constituant la partie la moins difficile de la tâche du Service géographique, est cependant des plus importantes. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'un document cartographique — comme tout autre document d'ailleurs — quelles que soient sa valeur et la somme d'efforts que son établissement a coûtés, n'a réellement d'intérêt qu'autant qu'il parvient à ceux qui sont chargés de l'exploiter et qu'il leur parvient en temps utile.

C'est l'oubli de cette considération dernière qui fait apparaître la guerre une chose si simple... aux habitués du Café du Commerce !

INFORMATIONS

In Memoriam. — Nous recevons le rapport de la section vaudoise de *In Memoriam* pour 1926. Nous en extrayons les données générales suivantes :

Durant l'exercice, la section s'est occupée de 460 familles, dont 240 financièrement et 220 moralement ; par aide morale, il faut entendre les conseils donnés sous les formes les plus diverses.

Sont placés dans des asiles, sanatoria, etc., vingt-deux enfants. 89 et une dame ont été hébergés par la colonie de vacances « La Cigale » qui a servi 12 272 repas. Au 31 décembre 1926, 24 apprentis et apprenties étaient patronnés par la section.

A cette date, l'effectif des membres de l'association s'élevait à 157 membres à vie et 1604 membres actifs et collectifs. « Un certain